



**COMMUNIQUÉ  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

**LA FQDE, GUIDÉE PAR UNE MÊME DIRECTION :  
AGIR DANS L'INTÉRÊT DES ÉLÈVES**

**ANJOU LE 6 DÉCEMBRE 2006** – Monsieur Serge Morin, président de la FQDE, réagit face aux propositions formulées par la FSE et la CSQ au Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport à l'égard de la réforme de l'éducation. Ces nouvelles propositions laissent entrevoir un réel rapprochement en lien avec le discours soutenu depuis quelques mois par les membres de la FQDE et font preuve de cohérence avec le quotidien vécu dans les établissements d'enseignement.

Les membres de la Fédération québécoise des directeurs et directrices d'établissement d'enseignement agissent de façon proactive dans la mise en œuvre et l'évolution du renouveau pédagogique. Depuis le début de l'application du renouveau pédagogique (nouveau curriculum, nouvelles approches), les directions d'établissement ont toujours utilisé des marges de manœuvre disponibles dans la gestion des affaires éducatives de façon à assurer une transition et un maintien de la qualité des services éducatifs. Aussi, face aux positions de la FSE et de la CSQ annoncées aujourd'hui, il ne demeure que quelques écarts dans l'appréciation de la situation. Pour la FQDE, l'évaluation des compétences transversales n'est qu'une confirmation des appréciations que l'on retrouvait sur le bulletin scolaire traditionnel. De plus, la formalisation de l'évaluation des compétences ne vient qu'enrichir la profession d'enseignant et reconnaître toute son importance dans le développement psychosocial du jeune. Dans notre société, même les ordinateurs sont en réseau. Qu'apporte à un jeune l'acquisition de connaissances que pour lui-même?

En deuxième point, en ce qui a trait au moratoire sur les classes spéciales, cette position soulève une question considérant que dans plusieurs établissements scolaires, nous retrouvons des moyens comme ceux là lorsque jugés appropriés pour l'établissement. Il n'y a pas de vérité isolée, donc d'intégration à tout prix au détriment

de l'élève. Déjà en ce qui a trait à la possibilité d'un bilan à la fin de chaque cycle, la FSE ne fait que traduire une réalité qui existe déjà.

En ce qui a trait à l'autonomie professionnelle des enseignants dans le cadre du choix d'une méthode pédagogique, la FQDE a toujours cru que la valorisation de la profession d'enseignant passerait par cette marge de manœuvre.

Quant à la cinquième recommandation, nous trouvons prématuré de porter un jugement sur la possibilité du report du programme de sciences et technologie, mais nous partageons les inquiétudes de la FSE en ce qui concerne l'application du programme de formation à l'emploi. Quant à nous, le Ministre n'a pas à se prononcer sur des méthodes pédagogiques comme la différenciation considérant que celles-ci relèvent de l'autonomie professionnelle de l'enseignant.

Quant à la mise sur pied d'une commission indépendante, la FQDE résiste à cette idée considérant qu'une telle opération démontre un caractère plus administratif que pédagogique. La FQDE croit au mandat de la Table de Pilotage et évalue positivement les échanges et discussions qui s'y tiennent. De plus, la position de la FSE de ce matin ainsi que la position de la FQDE démontrent bien que les échanges qui ont été tenus à cette table contribuent à trouver des solutions aux difficultés de mise en œuvre du renouveau pédagogique.

Il faut maintenir et développer des moyens pour offrir de meilleurs services à l'élève et conserver sa motivation. Des moyens qui permettent de garantir l'intérêt. Il est rassurant de constater que les propositions amenées prennent une tangente d'ordre pédagogique.

-30-

Source : Julie Lussier  
Conseillère aux communications, FQDE  
Téléphone : 514-353-7511

La Fédération québécoise des directeurs et directrices d'établissement d'enseignement (FQDE) regroupe quelque 2400 directions d'établissement d'enseignement (formation générale, professionnelle et des adultes) provenant de 22 associations régionales.